

AR Prefecture

063-216301259-20240209-AR202425-AR
RÉPARTEMENTE2024

ARRONDISSEMENT

DU

DE

PUY DE DOME

THIERS

COMMUNE DE COURPIERE

***Arrêté n° 25/2024
portant délégation dans les fonctions
d'Officier de l'Etat Civil
à Madame Stéphanie DIAS***

Le Maire de la commune de COURPIÈRE,

Vu les articles L.2122-32 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code civil,

Vu le décret n°2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'Etat-Civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité,

Vu la mutation de Madame Stéphanie DIAS en date du 15 janvier 2024,

Considérant l'élection de Monsieur Laurent CLIVILLÉ en date du 24 avril 2023, en qualité de Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Madame Stéphanie DIAS, Adjoint Administratif, pour exercer les fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est transmis à Madame la Sous-Préfète de Thiers et à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand.

Fait à COURPIÈRE (Puy de Dôme),
Le 09 Février 2024

Le Maire,
Laurent CLIVILLÉ



Notifié à Madame Stéphanie DIAS,

Le : 12.02.24

Signature :